

**Séance publique du 30 janvier 2026**

**N° 2026-78**

**Convocation du 23 janvier 2026**

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction de l'Habitat</b> <b>Service Ville et Quartiers en Renouvellement</b>	<b>N° 2026-78</b>

---

**Approbation de l'avenant n°9 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite portant le renouvellement de la structure jusqu'au 31 décembre 2032 et subvention 2026 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

#### **Contexte**

Le groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP GPV) a été constitué le 31/08/2001 pour 6 ans pour soutenir le développement des villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et coordonner leur projet de territoire. Sa durée a été prolongée par 8 avenants consécutifs, soit jusqu'au 31/12/2026.

Acteur stratégique au service du développement social, économique et environnemental du territoire de la Rive Droite, le GIP GPV est missionné par ses membres que sont les 4 villes précitées et Bordeaux Métropole pour :

- contribuer à la mise en œuvre de stratégies territoriales qui répondent aux enjeux et ressources spécifiques du territoire,
- rassembler un partenariat entre les acteurs du territoire autour des actions à mettre en œuvre,
- mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des actions,
- échanger et partager avec l'ensemble des acteurs du développement de la Rive Droite, des connaissances, des outils et des méthodes.

Ce territoire comporte aujourd'hui 12 opérations d'aménagement, dont 5 opérations de renouvellement urbain, et représente près de 42% de la population en quartier « Politique de la Ville » à l'échelle métropolitaine.

Les axes du projet stratégique du GIP GPV, en cohérence avec les enjeux du contrat de ville métropolitain, sont : l'habitat et l'espace public, le parc des Coteaux, la culture, l'aménagement et le soutien à l'activité économique, les mobilités, l'économie circulaire et la transition alimentaire. Ces deux dernières priorités, nouvellement initiées, sont des axes du projet métropolitain, et soutenus par les maires pour accélérer la transition écologique et sociale sur la rive droite.

Au regard des missions effectuées par le GIP GPV, Bordeaux Métropole confirme son intérêt au soutien de la structure en :

- s'inscrivant dans la démarche de renouvellement par une prorogation de 6 années complémentaires, soit jusqu'au 31/12/2032 ;
- soutenant financièrement l'organisme au travers d'une subvention de fonctionnement.

**1. Le cadre juridique et réglementaire de la procédure de renouvellement du GIP GPV**

Le GPV a tiré le bilan des 5 dernières années (2021-2025) de son action sur les 4 communes du territoire de la rive droite, en préalable de la demande de renouvellement. Ce bilan est détaillé en annexe du présent rapport, dont quelques exemples sont résumés ci-après :

- Politique de la ville : mise en place d'instances régulières de partage de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques avec les 4 communes,
- Mobilités : actions de sensibilisation aux mobilités douces et à la cohabitation des usages sur l'espaces public, enquête usagers,
- Habitat et espaces publics : mise en œuvre du Projet Quartiers fertiles contractualisé avec l'ANRU dans le cadre des projets urbains, sensibilisation des acteurs de l'aménagement à l'économie circulaire, réalisation d'un pacte d'urbanisme résilient pour les 4 communes, contribution aux études de renaturation du parc des coteaux,
- Aménagement et activité économiques, emploi : conduite de l'étude de requalification conduite de la ZAE Jean Zay à Cenon, appui de la métropole sur l'étude de requalification de la ZAE La Gardette à Lormont, une médiatrice emploi pour animer des ateliers à destination des habitants des QPV et actions de sensibilisation et de formation des professionnels pour un meilleur accompagnement des publics,
- Economie circulaire : démarche de R&D pour valoriser les déchets issus des chantiers de BTP dans les PRU, animation de la démarche de réemploi des matériaux dans l'OIM Arc Rive Droite, valorisation des biodéchets,
- Projet alimentaire de territoire : développement d'activités agricoles adossées à la formation ou l'insertion, sensibilisation au gaspillage alimentaire, accompagnement des producteurs locaux et des cuisines centrales des écoles,
- La culture et les arts dans l'espace public au travers de la manifestation Panoramas.

Afin de renouveler la structure, il convient que ses membres fondateurs, dont Bordeaux Métropole, modifient l'article 6 de la convention actuellement en vigueur : « *le groupement est établi, pour une durée limitée, soit jusqu'au 31/12/2026* ». Cette modification intervient dans les modalités d'approbation prévues à l'article 22.2.

La modification de l'article 6 porte donc le délai au 31/12/2032, modifiant la convention constitutive par avenant n°9, tel que joint en annexe du présent rapport. La participation des membres de droit reste inchangée et s'élève à 49% pour Bordeaux Métropole et à 51% pour les 4 villes. Les communes concernées ont déjà délibéré sur cette prorogation.

Après l'adoption par le Conseil métropolitain, la convention (avenant n°9) devra faire l'objet d'une approbation définitive par le Préfet de région, conformément aux dispositions de l'article 1er du décret n°2012-91 du 26/01/2012.

Par ailleurs, les équipes du GIP GPV et les services métropolitains poursuivent leur collaboration, d'une part pour construire la future feuille de route 2027-2032, et d'autre part proposer un nouveau cadre de partenariat opérationnel. Pour 2027-2032, les axes de travail s'inscriront dans la continuité des interventions passées, répondant à trois priorités majeures du contrat de ville métropolitain : le développement social et urbain, le développement économique et la transition écologique.

	BP 2025	BP 2026	Evolution entre 2025 et 2026
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>1 572 081 €</b>	<b>1 250 464 €</b>	
dont dépenses totales de fonctionnement :	<b>1 569 221 €</b>	<b>1 247 604 €</b>	<b>-22%</b>
Masse salariale	731 510 €	733 260 €	+0,2%
Services extérieurs	691 541 €	364 432 €	-47%
Achats	18 650 €	14 650 €	-21%
Impôts et taxes	58 500 €	68 500 €	+17%
Autres charges	69 020 €	66 762 €	-3%
<b>Dont recettes totales de fonctionnement</b>	<b>1 569 221 €</b>	<b>1 247 604 €</b>	<b>-22%</b>
Contribution au GPV – BM au titre de la politique de la ville	<b>222 150 €</b> soit 14,16% des dépenses de fonctionnement	<b>222 150 €</b> soit 17.81% des dépenses de fonctionnement	0%
Contribution au GPV – 4 communes	237 500 €	237 500 €	0%
Autres subventions BM	033-243300316-2026-001mc1115296-D <sup>Accusé de réception en préfecture</sup>	287 260 €	-22%
Autres financeurs	Date de télétransmission : 06/02/2026 Date de réception : 06/02/2026 Publié : 06/02/2026	694 €	-32%

Pour 2026, le GIP GPV présente un budget prévisionnel (cf annexe au rapport) qui s'équilibre à hauteur de 1 250 464 €, soit une baisse de 321 617 € par rapport à 2025. Cette fluctuation s'explique par l'absence de la biennale « Panorama » en 2026, celle-ci ayant eu lieu l'année dernière.

Les comptes 2025 seront arrêtés dans le courant du mois de janvier 2026. Un compte financier provisoire au 24/11/2025 est annexé au présent rapport : il fait apparaître un prévisionnel de dépenses à hauteur de 948 073,09 €, et de 1 101 805,78 € en recettes.

**Pour 2026**, la participation de Bordeaux Métropole est sollicitée au titre de la politique de la ville à hauteur de **222 150** € (identique à 2025), soit 17,81 % des dépenses de fonctionnement. Les autres financeurs sollicités par le GIP (*les 4 communes constitutives, l'État, la Région, le Département ou encore les bailleurs*) viennent compléter les recettes. Les éléments financiers sont détaillés dans les annexes du présent rapport.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivants :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** la délibération n°2020/124 du Conseil métropolitain du 14 février 2020 portant prolongation du soutien au groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP GPV),

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2024-174 du 12 avril 2024 relative au contrat de ville métropolitain 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 »,

**VU** la délibération n°2025-01 de l'Assemblée générale du GIP GPV du 12 mars 2025 approuvant l'avenant n°9 à sa convention constitutive portant sur son renouvellement d'une durée de 6 ans,

**VU** les délibérations des villes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens (respectivement 2025-62 du 16 juin 2025, 2025-106 du 29 septembre 2025, 2025-26 du 26 septembre 2025 et 2025-176 du 24 juin 2025) approuvant l'avenant n°9 à la convention constitutive du GIP GPV portant sur le renouvellement de cette dernière d'une durée de 6 ans,

**VU** la délibération n°2025-17 du conseil d'administration du GIP GPV du 10 décembre 2025 portant approbation du budget prévisionnel 2026, et des grands axes de travail 2027-2032,

**VU** la demande de financement adressée par Le GIP GPV 2026-00073 le 03/07/2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir le groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite dans un programme d'actions de moyen terme, et l'inscription de ses actions dans les politiques métropolitaines dont le contrat de ville,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver l'avenant n°9 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite portant renouvellement d'une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2032, tel qu'annexé aux présentes,

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, ou son représentant, à signer l'avenant n°9 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite tel qu'annexé aux présentes, et toutes les autres pièces

nécessaires à son exécution,

**Article 3** : d'attribuer une participation de Bordeaux Métropole d'un montant de **222 150 €** au Groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite pour le financement de son budget prévisionnel 2026,

**Article 4** : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, ou son représentant, à signer la convention relative aux modalités de versement de la participation financière ci-annexée et toutes les autres pièces nécessaires à son exécution,

**Article 5** : d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 2026, au chapitre 65, compte 657382, fonction 552, du budget principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------